



FICHE D'INSCRIPTION

SERVICES PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANT(S)

Nom Nom : Nom :
Prénom : Prénom : Prénom :
Date de naissance : Date de naissance : Date de naissance :
Classe : Classe : Classe :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRESENTANT LEGAL

	PARENT 1	PARENT 2
NOM		
Prénom		
Adresse		
Tel Domicile		
Tel Portable		
Mail		
Tel Professionnel		
Nom Adresse employeur		

Etes-vous affiliés à la ☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre :

🏠 N° d'allocataire :

Modalités de facturation : ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Autre (à convenir en mairie)

Pour les parents séparés, il est nécessaire que chaque parent fasse son dossier périscolaire.

Nom du médecin traitant : Tel :

OBSERVATIONS

Repas normaux :	☐	OUI	☐	NON
Repas sans viande :	☐	OUI	☐	NON
Repas sans porc :	☐	OUI	☐	NON

Attention : le repas sans viande est composé soit de poissons, soit de quenelles, soit d'omelettes. Nous ne pouvons pas choisir le composant du repas.

Allergies :	☐	OUI	☐	NON
-------------	--------------------------	-----	--------------------------	-----

Si OUI : préciser :

- le prénom de l'enfant allergique
- le type d'allergie

Et fournir obligatoirement un PAI signé (Plan d'Accueil Individualisé).

En cas de non présentation du PAI, les régimes alimentaires particuliers ne seront pas pris en compte.

Autres observations :

.....
.....
.....

ENGAGEMENTS

En inscrivant mon (mes) enfant(s) aux services périscolaires :

- 1) Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires en vigueur, et en accepter toutes les conditions.
- 2) Je m'engage à fournir à la Mairie **A LA RENTREE UNIQUEMENT** les documents suivants :
 - Les justificatifs des revenus 2024 de chacun des parents : **attestation officielle de l'Administration Fiscale du pays où est déposée la déclaration** (avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023, avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR), quittance, etc.)
 - Un relevé de droit & paiement CAF de moins de 3 mois **ET/OU** l'attestation suisse de versement des prestations familiales.
- 3) J'ai pris connaissance qu'en cas de **non présentation des documents demandés à la rentrée scolaire**, le tarif maximum me sera appliqué.
- 4) J'autorise le personnel communal à prendre toute mesure en cas d'urgence et à faire hospitaliser mon (ou mes) enfant(s) en cas de nécessité.

A Vers, le

Mention « Lu et Approuvé » + signature des 2 parents :

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

☐ **Je souhaite inscrire mon enfant de manière fixe toute l'année :** je coche ci-dessous les jours souhaités pour chacun des services

☐ **Je ne souhaite pas inscrire mon enfant de manière fixe toute l'année :** je saisisrai mes inscriptions directement sur le Portail Famille dès que mon compte sera activé (à réception en Mairie de la présente fiche)

Nom :

Prénom :

Classe :

Nom :

Prénom :

Classe :

	Matin 7h30 8h30	Cantine 11h30 13h30	Soir 16h30 18h30
<i>Lundi</i>			
<i>Mardi</i>			
<i>Jeudi</i>			
<i>Vendredi</i>			

	Matin 7h30 8h30	Cantine 11h30 13h30	Soir 16h30 18h30
<i>Lundi</i>			
<i>Mardi</i>			
<i>Jeudi</i>			
<i>Vendredi</i>			

Nom :

Prénom :

Classe :

Nom :

Prénom :

Classe :

	Matin 7h30 8h30	Cantine 11h30 13h30	Soir 16h30 18h30
<i>Lundi</i>			
<i>Mardi</i>			
<i>Jeudi</i>			
<i>Vendredi</i>			

	Matin 7h30 8h30	Cantine 11h30 13h30	Soir 16h30 18h30
<i>Lundi</i>			
<i>Mardi</i>			
<i>Jeudi</i>			
<i>Vendredi</i>			

Concernant la garderie du soir, vous serez facturé lors de la signature au moment où vous récupérez votre enfant.

Exemples : Vous récupérez votre enfant à 17h20, vous serez facturé 1h (16h30-17h30)
Vous récupérez votre enfant à 17h35, vous serez facturé 2h (16h30-18h30)

*Les inscriptions pourront être modifiées via le portail famille avant le **jeudi 8h** pour la semaine suivante.*

POUR INFORMATION

Les tarifs des services périscolaires sont fixés par délibération du Conseil Municipal en fonction du quotient familial.

Le calcul du quotient familial ne peut s'effectuer que sur présentation des documents demandés lors de l'inscription. A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué.

TRANCHES TARIFAIRES

	Cantine 11h30-13h30	Garderie matin 07h30-08h20	Garderie soir 16h30-17h30	Garderie soir 16h30-18h30
0 à 800	4.10 €	1.00 €	1.00 €	2.00 €
801 à 1100	5.00 €	1.35 €	1.35 €	2.70 €
1101 à 1600	6.05 €	1.70 €	1.70 €	3.40 €
1601 à 2100	7.10 €	2.10 €	2.10 €	4.20 €
2101 à 2500	8.25 €	2.50 €	2.50 €	5.00 €
>2500	9.05 €	2.90 €	2.90 €	5.80 €

MODE DE CALCUL

Revenu net imposable		Résultat revenu divisé par 12		Prestations familiales mensuelles	
			+		
	=				=
12 mois					QF
		NB parts fiscales			

Revenu net imposable divisé par 12. Vous obtenez un résultat où vous ajouterez vos prestations familiales mensuelles. Ce total sera à diviser par votre nombre de parts fiscales (noté dans votre avis d'imposition). Vous obtiendrez votre quotient.

TAUX DE CHANGE OFFICIEL : 1.04 €au 4 Mars 2024 (Retenu par l'Administration Fiscale).

Date et signature :